

<p style="text-align: center;">COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL JEUDI 7 MARS 2019 A 20H30</p>
--

PRESENT

M GABAS / MME ARSLANIAN / M LACROIX / MME GASC / M QUINTILLA / MME LABARRERE / M TOUYAROU / M BLAYA / M LABURTHE / MME LABAT / MME LABARTHE / MME MOLAS / M PRUGUE / M RENARD / M ESPIAU / MME MONGIS / MME COLLADELLO / M FALTRAUER / M BORDENAVE / M KUBIAK / MME CARDONA / M LAMORT

EXCUSES

M FAGET / MME SEMPERE / MME CLERMONT / MME GARCIA / MME ROLANDO

ONT DONNE PROCURATION

M FAGET / MME CLERMONT / MME GARCIA / MME ROLANDO

Monsieur le Maire soumet le procès verbal de la séance du 23 janvier 2019. Celui-ci est adopté à la l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

1. DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES
2. CONVENTION SDEG DEPLACEMENT BORNE RECHARGE ELECTRIQUE
3. BAIL DE LOCATION M. ET MME MERIMI-NASSIRI
4. SUBVENTION POUR MSAP
5. CONVENTION AVEC OTTGA POUR MISE A DISPOSITION PERSONNEL POUR GITE
6. CONVENTION AVEC ECOFINANCE
7. LOTS 2 ET 4 CONSTRUCTION MAISON MEDICALE
8. PROJET RESIDENCE D'ARTISTE : SCULPTURE "PIERRE D'HASPARREN"
9. DEMANDE SUBVENTION CONSEIL REGIONAL OCCITANIE PROGRAMMATION CULTURELLE 2019
10. CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES AGENTS SIVU

QUESTIONS DIVERSES

- ⇒ Avant l'ouverture de la séance, M le Maire donne la parole à M BROSSARD Président de l'association "Bayous en Gascogne" pour évoquer le dossier du jumelage avec l'Acadie (Louisiane) :
- Voyage en octobre en Louisiane : acteurs économiques
 - Week-end culturel Louisiane 15 et 16 novembre 2019
 - Sorties scolaires tous les 2 ou 3 ans

1. DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Le débat d'orientations budgétaires inscrit dans la Loi est instauré dans les collectivités de plus de 3 500 habitants pour discuter des priorités affichées dans le budget primitif et informer de l'évolution de la situation financière de celles-ci.

Monsieur le Maire a donné lecture de sa présentation jointe en annexe. Un débat a suivi. Ci-dessous les interventions sur cette question durant la séance.

- ⇒ M KUBIAK s'étonne du fait que dans sa présentation M le Maire ne compare à aucun moment le ratio d'endettement avec d'autres communes appartenant à la même strate. De même, il dénonce le ratio proposé (dette / capacité d'autofinancement soit 5,3 ans de désendettement).
- ⇒ M le Maire souligne que ce ratio est celui proposé officiellement par la DGFIP et donc le trésorier public qui suit de près les comptes de la commune, sans qu'il y ait à se comparer avec quiconque.
Il interpelle M KUBIAK sur le fait que ce dernier fut bien moins bavard lors du vote du budget CCGA (nouvelle hausse de fiscalité), et s'étonne du fait qu'il dénonce le niveau d'imposition élusate, héritage du passé étant donné que les taux n'ont pas augmenté voire ont baissé depuis 10 ans.
M le Maire dénonce par conséquent la posture politicienne adoptée par M KUBIAK.
- ⇒ M QUINTILLA explique le calcul du ratio précité et indique à l'assemblée qu'il existe une trésorerie solide malgré le nombre d'investissements effectués sur la ville depuis 10 ans.
- ⇒ M KUBIAK remet en cause le calcul et affirme qu'à son avis la commune aura besoin de recourir à la fiscalité pour contenir la dette.
- ⇒ M le Maire rétorque cette affirmation et réaffirme la volonté qu'à toujours eu la municipalité depuis 10 ans d'emprunter à des taux bas sur des courtes durées.
Il rappelle que le nouvel emprunt 2019 sera contracté en vue de payer le reste à charge de la maison médicale et espère bien que M KUBIAK le votera pour la bonne santé des élusates.
Il réaffirme les propos du trésorier public indiquant que la dette demeure raisonnable et maîtrisée. Il conclue en considérant que cette dette est concomitante à un principe de "plus de services publics" pour les Elusates, services assumés par la ville et non par la CCGA.

2. CONVENTION SDEG DEPLACEMENT BORNE RECHARGE ELECTRIQUE

Dans le cadre des travaux de construction de la maison médicale et de l'aménagement de la place Belle Mairie, il s'avère nécessaire de déplacer la borne de recharge pour les véhicules électriques.

Le Syndicat Départemental d'Electrification se charge d'exécuter ces travaux pour un montant de 2883,03€ HT après signature d'une convention (dont vous avez eu copie).

Le Conseil Municipal doit émettre un avis et autoriser Monsieur le Maire à signer ledit document.

- ⇒ M le Maire demande s'il y a une possibilité d'avoir une 2^{ème} borne
- ⇒ MME ARSLANIAN répond que d'après le SDEG cela paraît difficile vu les contraintes électriques

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

3. BAIL DE LOCATION M. ET MME MERIMI-NASSIRI

M. et Mme MERIMI-NASSIRI ont été relogés avec leur famille dans un logement appartenant à la Mairie d'Eauze, au dessus de la Trésorerie Publique.

Il convient donc de signer un contrat de bail entre les deux parties (dont vous avez eu copie).

Le Conseil doit émettre un avis et autoriser M. le Maire à signer ce contrat de location.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

4. SUBVENTION POUR MSAP ANNEE 3

La MSAP (Maison de Services Au Public) d'Eauze existe depuis octobre 2017. Afin de fonctionner dans les meilleures conditions, une participation de l'Etat est nécessaire et versée par le biais du FNADT (25%) et du FIO (25%).

Pour la 3^{ème} année, il est proposé le plan de financement suivant pour 2019 :

<i>DEPENSES</i>		<i>RECETTES</i>	
Salaires et charges	28500	FNADT	8150
Frais postaux et télécom	1500	Fonds inter-opérateurs	8150
Fournitures administratives	900	Fonds propres	16300
Location et maintenance copieurs	1700		
Documentation			
TOTAL	32600	TOTAL	32600

Le Conseil doit émettre un avis sur le plan de financement proposé et autoriser M. le Maire à demander les subventions auprès de l'Etat.

- ⇒ M le Maire indique que les dépenses apparaissent certes importantes mais demeurent utiles et nécessaires pour la population d'EAUZE mais aussi hors EAUZE. La mairie paie donc pour les usagers hors commune. Ceci vient contredire les propos tenus par certains élus communautaires de la CCGA selon lesquels les élus élusates n'auraient pas l'esprit communautaire.
- ⇒ MME CARDONA demande si le service est payant : non car conventionné par les partenaires (CAF, pôle emploi, Direction des Finances, CAF, MSA...)

5. CONVENTION MISE A DISPOSITION DU PERSONNEL OTTGA

Depuis la création de l'EPIC Office de Tourisme et du Thermalisme du Grand Armagnac, la gestion des plannings du gîte de St Jacques, propriété de la commune d'Eauze, fait l'objet d'une convention de mise à disposition de personnel.

Une première convention avait été votée par le Conseil municipal par une délibération du 22 juin 2017 dans laquelle le temps nécessaire à cette tâche avait été estimé à 300H/an. Une deuxième convention votée par délibération le 16 avril 2018 faisait état de 200H/an.

Compte tenu de la baisse de fréquentation du gîte, dans la convention 2019 sur laquelle il vous est demandé de vous prononcer, le temps nécessaire à la gestion du gîte est abaissé à 150H/an. Vous avez eu copie de la nouvelle convention à intervenir.

Le Conseil doit émettre un avis.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

6. CONVENTION AVEC ECOFINANCE

Dans le cadre de l'audit et de revalorisation des bases fiscales des taxes foncières et taxes d'habitation que la commune a confié à ECOFINANCE, le bilan de leur première mission a mis en évidence certaines anomalies et donc certaines préconisations, notamment concernant les locaux affectés à l'habitation vacants.

Monsieur le Maire propose donc de conventionner avec ECOFINANCE pour un an, afin de fournir à la commune une assistance en vue d'analyser les bases fiscales des locaux d'habitation déclarés vacants

ou omis du rôle fiscal, les honoraires représentant 50% de l'augmentation de ressources constatées (si aucune optimisation => pas de rémunération).

Le Conseil Municipal doit émettre un avis et autorise M le Maire à signer la convention à intervenir (dont vous avez eu copie).

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

7. LOTS 2 ET 4 CONSTRUCTION MAISON MEDICALE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le 3 décembre 2018 la Commission d'Appel d'Offres s'était réunie afin d'étudier l'analyse des offres dans le cadre du marché de construction de la maison médicale et d'aménagement de la place Belle-Marie.

Pour les LOTS 2 et 4 infructueux une consultation a été relancée et les offres analysées. Le résultat est le suivant :

LOT 2	MENUISERIES EXTERIEURES/SERRURERIE	SARL BOUSSES	55 644.00 € TTC
LOT 4	MENUISERIES INTERIEURES	SARL BOUSSES	44 357.16 € TTC

Le Conseil Municipal doit émettre un avis.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

8. PROJET RESIDENCE D'ARTISTE : SCULPTURE "PIERRE D'HASPARREN"

Dans le cadre de la programmation culturelle 2019, M. le Maire présente le projet de résidence d'artistes de sculpture « Pierre d'Hasparren » (M. Régis POCHELU sculpteur), vous avez eu copie du dossier.

Un dispositif d'aide financière du PETR Pays d'Armagnac est prévu à hauteur d'un maximum de 3000€.

Aussi, le Conseil doit émettre un avis sur la résidence et autoriser M. le Maire à demander une aide financière auprès du PETR Pays D'armagnac.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

9. DEMANDE SUBVENTION CONSEIL REGIONAL OCCITANIE PROGRAMMATION CULTURELLE 2019

Dans le cadre de sa politique de soutien au spectacle vivant, la Région met en place un système d'aide à la diffusion qui permet aux opérateurs de droit privé ou public d'obtenir un soutien à la programmation de spectacles présentés par des équipes artistiques régionales.

Pour 2018, deux spectacles programmés avaient bénéficié de cette aide financière (Concert Monteverdi et concert Lyrico Cabaret).

Il convient de faire la même demande de soutien financier auprès du Conseil Régional Occitanie pour la programmation culturelle 2019, soit :

- Concert et résidence d'artiste Stephane Hourteillan Group – 21 et 22 février 2019
- Résidence d'artiste Boite à jouer - Théâtre 11 au 16 mars
- Monsieur Wilson – Théâtre 7 juin 2119
- Bête et Beurk – Spectacle jeunesse 30 juin

- Un chemin de dame – Théâtre 8 novembre 2019

Le Conseil Municipal doit émettre un avis et autoriser M le Maire à solliciter les aides correspondantes.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

10. CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES AGENTS SIVU

Depuis 2009, le conseil municipal d'Eauze et le conseil syndical du SIVU ont accepté par convention renouvelable la mise à disposition de personnels dans chacune de leur entité, à savoir :

- Mme Véronique ATTALE : agent du SIVU, mise à disposition de la commune d'Eauze pour les archives, 3 heures par semaine
- M David DARNAUDE : agent du SIVU, mis à disposition de la commune d'Eauze pour les archives, 3 heures par semaine
- Mme Agnès BOYER : agent communal d'Eauze, mise à disposition du SIVU pour assurer les ressources humaines, 3 heures par semaine
- M Vincent GOUANELLE : agent communal d'Eauze, mis à disposition du SIVU en tant que DGS, 10 heures par semaine

Le Conseil Municipal doit émettre un avis et autoriser Madame la 1^{ère} adjointe au Maire à signer ladite convention (dont vous avez eu copie) conjointement avec Monsieur le Président du SIVU.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

- ⇒ M KUBIAK évoque le nombre de DGS en poste à la Mairie.
- ⇒ M le Maire répond qu'il y avait 1 DGS et un DGA pendant la période de transition.
- ⇒ Désormais il y a 1 DGS pour 2 structures comme le passé. Il rappelle que le SIVU était au bord de la faillite il y a un an. Un gros travail a été effectué par les services : DGS + comptabilité du SIVU.

QUESTIONS DIVERSES :

- M le Maire rappelle la commission des finances.
- M LABURTHE présente la manifestation du concours annuel des chiens d'arrêt sur faisans.
- M le Maire présente le programme du SIVU ELUSA.

La séance est levée à 21H44.

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2019

"Mesdames, Messieurs, Chers collègues,

Comme chaque année, la préparation du budget marque une étape importante dans la vie de la commune puisqu'elle fige pour un an, parfois plus, les actions à mener dans le temps.

Cette année n'échappera pas à la règle puisqu'il m'incombe de définir les objectifs de l'année en matière d'investissement et de fonctionnement.

Pour cela, il s'avère nécessaire de resituer notre commune dans un contexte national et local puisqu'il impacte directement nos finances et nos marges de manœuvre.

I. CONTEXTE NATIONAL

Le mouvement "gilets jaunes" a contraint le gouvernement à freiner le rythme des réformes, à renoncer à de nouvelles recettes fiscales, à opérer un changement radical de posture vis-à-vis du fameux 3% de déficit autorisé par l'Europe.

La morosité s'installe en France, le taux de croissance estimé devrait avoisiner 1,5%, ce qui n'était pas dans les prévisions de l'an passé, qui s'orientaient plutôt vers une croissance proche de 2%.

Baisse de la croissance, chute de la consommation, de la confiance des ménages et des investisseurs, voilà une illustration d'une économie au ralenti qui augure mal d'un dynamisme retrouvé.

Le Président Macron, lors de ses déclarations de décembre dernier, a "lâché" par ses mesures annoncées plus de 10 Mds d'euros pour les français, laissant penser qu'ils seraient injectés dans l'économie et donc dans une politique de relance.

Or, l'impact sera faible pour la croissance, mais la France risque de franchir la barre des 3% de P.I.B selon les critères de Maastricht (3,2%) au lieu des 2,7% escomptés.

Activité moins dynamique, c'est moins de recettes fiscales, moins de rentrées de cotisations sociales et davantage de dépenses sociales.

Sur fonds d'élections européennes, on sent bien que le système français est à bout de souffle, avec trop de pression fiscale, peu de lisibilité sur l'avenir, beaucoup de secteurs en crise (industrie, agriculture, commerces, santé, services publics...) et forcément un climat d'inquiétude peu propice à la reprise.

Quel impact pour les collectivités ?

2019, pour le bloc communal/intercommunal sera une année de transition avec plusieurs questions en suspens :

- D'abord une reprise de l'inflation et théoriquement des taux d'intérêt à court et long terme
- Suppression de la taxe d'habitation : sera-t-elle compensée à l'euro près ?
- Les dotations, les fonds de péréquation suffiront-ils à compenser le ralentissement des rentrées fiscales ?
- Les départements et régions, pourvoyeurs de subventions sur les projets structurants auront toujours plus de difficultés à accompagner les communes dans leurs projets

Le plan quinquennal 2018/2022, comme je le rappelais l'an passé, prévoit une baisse de la DGF sur le bloc communal/intercommunal de 13 Mds d'euros en 5 ans.

La transformation de la "TH" ou sa suppression laissera place à une énième dotation dont on sait qu'elle est figée dans le temps, que les critères d'attribution varient au gré des lois de finances et toujours dans le sens de l'érosion.

Nous voyons bien que dans ce contexte d'encadrement strict des aides aux communes, le défi à relever est d'autant plus inaccessible.

Nous héritons de nouvelles missions avec moins de moyens, nous serons donc amenés à arbitrer dans nos prérogatives, à renoncer aussi à mettre en place certains investissements ou politiques publiques.

II. CONTEXTE LOCAL

Depuis 2008, je me suis attaché à geler la fiscalité qui par ses bases et ses taux étaient déjà très fructueux pour les finances communales.

Nous avons également par deux fois baissé les taux pour tenir compte du transfert de charges opéré vers la CCGA (aide à domicile, enfance jeunesse).

Cette même CCGA qui depuis cinq ans laisse filer le fonctionnement et équilibre son budget par des hausses fiscales insupportables au regard des prestations fournies.

Je rappelle au passage que la Communauté de Communes doit être au service des communes et non se substituer aux communes.

Toutes les compétences sont déléguées et les communes ont un devoir de contrôle sur l'action de la Communauté de Communes mais aussi un droit de regard.

C'est la raison pour laquelle, lors du prochain conseil municipal, je proposerai une "motion" que je soumettrai à la discussion et au vote, motion qui fera le point précis sur les compétences déléguées, les insuffisances constatées, les dysfonctionnements ressentis mais aussi sur la fiscalité galopante voulue par le Président de la Communauté de Communes et sa majorité.

Je souhaite aussi dénoncer le manque de transparence et de démocratie qui règne au sein de la Communauté de Communes.

Aucune de nos interventions ne sont mentionnées dans les comptes-rendus, laissant croire que le consensus préside en son sein.

La commune d'EAUZE a beaucoup perdu en efficacité et en rapport qualité/prix en déléguant ces compétences, je le déplore et le dénonce une fois de plus pour que cela cesse au renouvellement de mandat l'an prochain, quelque soient ceux ou celles qui seront élus.

Ce long passage me semblait nécessaire avant d'aborder la réalité du budget 2019, et les différentes orientations que nous pourrions discuter.

III. LE BUDGET ET SES ORIENTATIONS POUR 2019 :

1. *Maîtrise de la fiscalité*
2. *Maîtrise des dépenses de fonctionnement*
3. *Consolidation de la capacité d'autofinancement brute*
4. *Poursuite des investissements structurants*
5. *Recours à l'emprunt pour 2019 (700K€ : pour financer le reste à charge de la maison médicale après subventions).*

IV. LES CHIFFRES

a) recettes

Nous allons donc aborder le volet "recettes" de notre budget.

Les contributions directes qui vont alimenter nos recettes sont le produit de notre fiscalité choisie ainsi que des différentes dotations provenant de l'ETAT, en particulier toute une batterie de fonds de péréquation.

- Le total de nos recettes fiscales sur les quatre taxes avoisineront 2850 K€ dont une hausse automatique de par la revalorisation des bases locatives par l'Etat.
- DGF 537 K€
- DSR 288 K€
- Ventes produits fabriqués, prestations, services 204 K€
- Travaux en régie 150 K€

- Fonds divers

IFER + TASCOM (taxe sur les surfaces commerciales)	99 K€
CVAE (cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises)	170 K€
DCRTP (dotation de compensation de la réforme de la TP)	183 487 €
FNGIR (fonds national de garantie individuelle des ressources)	348 587 €

b) dépenses

- Fonctionnement :

• charges à caractère général	1720 K€
• charges de personnel	2200 K€
• charges de gestion courante	900 K€
• frais financiers	154 K€
• Amortissement de matériel	244 K€

- Investissement :

Non finalisé mais pour un total avoisinant les 5270 K€ qui se décompose de la façon suivante:

Opérations	Coût	A prévoir en 2019	Inscrit reste à réaliser
Maison médicale Parking belle marie	2520 K€ TTC	1315 K€	1204 K€
Avenue de Gascogne	438 K€ TTC	438 K€	
Accessibilité sanitaires	195 K€ TTC	188 K€	7 K€
Vestiaires Panblan	169 K€ TTC	169K€	
Halle expo climatisation	417 K€ TTC	417 K€	
Matériel divers	186 K€ TTC	110 K€	64 K€
Travaux voirie	144 K€ TTC	144 K€	

Ces montants représentent les coûts totaux, ne seront inscrits au BP 2019 que les sommes nécessaires pour cet exercice, soit 3552 K€. A noter toutefois, que les dépenses déjà financées par RAR s'élèvent à 1717 K€ (matériels divers, cathédrale MOE, columbarium, cantine, vestiaires piscine, travaux Gélise, gendarmerie, camping assainissement, RD43).

Je voudrais également faire un point sur les emprunts réalisés depuis 2008 et vous donner une information sur l'encours de la dette en cumulé :

• 2008	=	0	- 2013 =	0	- 2018 =	0
• 2009	=	1365 K€	- 2014 =	600 K€	- 2019 =	700k€
• 2010	=	500 K€	- 2015 =	0		
• 2011	=	1300 K€	- 2016 =	500 K€		
• 2012	=	1000 K€	- 2017 =	500 K€		

soit un endettement au 1^{er} janvier 2019 de 5700 K€, soit un ratio de désendettement de 5,3 ans.

V. CONCLUSION :

Comme vous pouvez le constater, nous avons essayé de construire un budget responsable, sincère, rigoureux et dynamique, tenant compte des facteurs locaux et nationaux.

Ce budget est le reflet de la difficulté des bourgs centres à assumer à la fois leurs responsabilités de maillon essentiel de la cartographie administrative de notre pays, mais aussi de le faire avec des moyens qui s'amenuisent.

Le Président du Sénat disait en parlant des maires et plus généralement des élus municipaux que ce sont les plus exposés aux "engueulades" car il n'y a pas d'écran entre l'élu local et le citoyen.

Notre ville se doit de porter la transformation et l'adaptation de nos territoires.

La grande idée des communautés de communes ne fonctionne pas en Armagnac.

La médiathèque, la crèche, le centre médical, la rénovation du parking Belle Marie, la MSAP, n'existeraient pas sans la volonté et la détermination de notre municipalité.

EAUZE poursuit sa route en intégrant la baisse des dotations, le handicap de son enclavement rural, le handicap du millefeuille administratif (commune, intercommunalité, pays, Scot, département, région, syndicats...) et toujours aussi contraignant, la multitude des normes.

Je reprendrai à mon compte pour cette année la même conclusion que l'an passé qui hélas n'a pas pris une ride.

Dans cette situation, nous, élus locaux, sommes obligés d'affronter les problématiques de nos concitoyens que nous connaissons mais aussi d'inventer peut être un nouveau mode de gestion de nos collectivités.

L'inquiétude est grande dans notre pays tant l'état de la France s'est dégradé sur le front de l'emploi, sur des fonctions régaliennes telle la sécurité sous toutes ses formes (police, justice, accès à la santé pour tous...), sur la fiscalité confiscatoire, le découragement collectif.

Souhaitons que le printemps politique accouche de bon sens et de compétences.

EAUZE, en attendant, comme les 36 600 communes de France, sera le dernier rempart contre l'exclusion, l'abandon par l'Etat de nos territoires, contre la globalisation et l'éloignement du décideur par rapport au citoyen.

Je vous remercie. Je vous laisse la parole".